

L'actu des Hautes-Pyrénées | Le SMTD 65 poursuit son projet d'usine

in [Actualités](#) / [Ma Ville](#) / [Politique](#) / [Tarbes](#) — by [admin](#) — 19 février 2016



Le comité syndical du SMTD des Hautes-Pyrénées a décidé de faire appel de la décision de justice, annulant l'autorisation d'exploiter l'usine de traitement mécano-biologique de Bordères-Echez (Pyrénéesinfo Tarbes, Eric BENTAHAR).

Alors qu'une dizaine de manifestants se faisaient entendre sur le parking du Grand Tarbes, les élus du comité syndical du SMTD 65 étaient réunis dans la grande salle du conseil pour faire part de leur décision. Le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées fait appel de la décision du tribunal administratif de Pau. Le 15 décembre dernier, le Tribunal annulait l'autorisation d'exploiter l'usine de traitement mécano-biologique prévu sur l'EcoParc à Bordères-sur-l'Echez. Alors que le permis de construire a été validé, le SMTD 65 se trouvait dans une situation ubuesque : avoir le droit de construire l'usine mais pas de la faire fonctionner. Guy Poeydomenge s'étonne d'une « décision du Tribunal Administratif de Pau curieuse, préoccupante et semblant comporter des erreurs manifestes de droit, voire même un vice de forme. »

Le projet n'est donc pas enterré du côté du SMTD 65. D'autant que pour les élus du syndicat, le plan départemental d'élimination des déchets prévoit toujours la création d'une usine de traitement mécano-biologique et que celui-ci est toujours juridiquement en place. « Nous n'avons pas le droit juridique d'aller outre », explique le président du SMTD 65. Et cela, même si le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a voté une motion (qui n'est pas une décision, mais un vœux), demandant à la Région de surseoir au projet ; la Région ayant désormais la compétence des Déchets. « J'ai signé en 2014 une convention avec le Conseil Départemental nous liant sur une période de dix ans, et pour un montant total de 13 millions

d'euros. A ce jour, nous avons reçu 2 millions d'euros. Que fera maintenant le Département, je ne sais pas ! », note Guy Poeydemenge.

Le délai de l'appel pourrait être d'une bonne année. A cela, en cas de rejet de la décision du Tribunal administratif de Pau et sans autre recours, il faut ajouter deux années de construction et de mise en route de la future usine à Bordères-sur-l'Echez. En attendant, le site d'enfouissement de Bénac est fermé, l'ouverture d'un nouveau site remis aux calendes grecques et l'envoi des déchets par camions en Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne coûtera 1,2 millions d'euros de plus par an aux contribuables des Hautes-Pyrénées.

Sans compter la loi de transition énergétique qui demande une réduction drastique des déchets enfouis (50 % maximum d'ici neuf ans) et une amélioration du tri à la source...

Les déchets, la collecte et leur traitement, risquent de coûter encore très chers aux habitants des Hautes-Pyrénées.

[Pyrénéesinfo Tarbes](#), *Eric BENTAHAR*.